

PERMIS DE FEU

(Permis de travail par point chaud)

La délivrance de ce document sous-entend que l'ensemble des signataires (y compris l'employeur ou son représentant) s'est informé préalablement de la configuration des locaux concernés par les travaux par points chauds et de ceux situés à proximité, des substances qui y sont utilisées ou entreposées, des activités effectuées (risques particuliers) et s'est assuré du bon état du matériel devant être utilisé.

Le document original est à conserver par le demandeur des travaux (commune ou établissement public), avec une copie pour :

- La personne exécutant les travaux
- L'agent chargé de la sécurité générale de l'opération

DEMANDEUR (Commune ou établissement public)	EXECUTANT (Entreprise extérieure)
Nom de la commune Service Représentant qualifié	Nom de l'entreprise Représentant qualifié
Personne exécutant les travaux (Nom – prénom, fonction et téléphone)	
Agent chargé de la sécurité générale de l'opération (Nom – prénom, fonction et téléphone) :	

DATES D'UTILISATION

/...../...../...../...../...../...../...../.....
Du				
Au				

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Lieu d'exécution des travaux	
<input type="checkbox"/> Soudage au chalumeau	<input type="checkbox"/> Soudage électrique
<input type="checkbox"/> Découpage au chalumeau	<input type="checkbox"/> Découpage électrique
<input type="checkbox"/> Meulage - tronçonnage	<input type="checkbox"/> Autres (préciser) :
Description détaillée des travaux :	

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

<input type="checkbox"/> Stockage et proximité de matériaux combustibles	<input type="checkbox"/> Activité du voisinage immédiat
<input type="checkbox"/> Stockage de produits inflammables	<input type="checkbox"/> Autres (préciser)
<input type="checkbox"/> Proximité d'installations dangereuses	

EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT

Moyens d'alerte à proximité (types) Emplacement Numéro de téléphone à appeler Moyens de première intervention à proximité (extincteurs, RIA, défibrillateur, trousse de secours, etc.) :

MESURES DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE (cocher les cases)

MESURES ARRETEES	A la charge de :	
	Commune ou établissement public	Entreprise extérieure
Avant le début ou la reprise du travail		
• Établir, si nécessaire, un plan de prévention notamment en cas de soudage oxyacétylénique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Vérifier que le matériel qui va être utilisé est en parfait état de fonctionnement (outils, tension électrique adaptée, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Éloigner, protéger ou couvrir à l'aide de panneaux ou bâches incombustibles les installations et matériaux combustibles ou inflammables (notamment ceux présents derrière les cloisons à proximité des travaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Si les travaux doivent être effectués sur des cuves, réservoirs..., s'assurer que ceux-ci ont fait l'objet d'un dégazage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Éloigner tout produit ou matériel combustible ou inflammable des conduites et tuyauteries traitées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Disposer, à portée immédiate de l'emplacement de travail, des moyens d'alarme et de lutte contre l'incendie (au minimum un extincteur à eau pulvérisée et un extincteur adapté aux matériaux environnant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Faire aérer la zone de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Éviter le déclenchement intempestif du système de détection ou d'extinction automatique, en prenant les mesures adéquates et limitées à la zone concernée par les travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Transmettre les consignes de sécurité incendie applicables dans le bâtiment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pendant le travail		
• Porter les équipements de protection individuelle adaptés (lunette, gants, tablier...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Surveiller les points de chute des projections incandescentes (attention aux gaines techniques, fissures, interstices...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Ne déposer les objets chauffés que sur des supports ne craignant pas la chaleur et ne risquant pas de la propager	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après le travail		
• Inspecter soigneusement le lieu de travail, les locaux adjacents et tout local ayant pu être atteint par les projections incandescentes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Maintenir une surveillance pendant au moins deux heures après la cessation du travail par point chaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• S'assurer dès la fin de l'opération que le système de détection ou d'extinction automatique soit de nouveau pleinement opérationnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AGENT CHARGE DE LA SECURITE GENERALE DE L'OPERATION	ENTREPRISE EXTERIEURE	LE MAIRE, LE PRESIDENT OU SON DELEGATAIRE
Nom..... Date.....	Nom..... Date.....	Nom..... Date.....
Signature	Signature	Signature